

## **AU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 juin 2016 à 20 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame DESBOIS étant absente, elle a donné pouvoir à Monsieur PRIME.

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 29/06/2016 et les informations données sont les suivantes.

### **CONTRAT DE TRAVAIL – SERVICE TECHNIQUE**

Le contrat de travail signé avec l'employée communale en charge de l'entretien des locaux de l'école et des différentes salles de la commune arrivant à échéance, il convient d'en signer un nouveau.

Accord du conseil. Nouveau contrat : 24H.30 hebdomadaire du 16/08 au 23/12/2016.

### **TEPCV**

Suite au dépôt de projet d'action pour réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments et les espaces publics dans le cadre du dispositif Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte, il est demandé au conseil municipal de délibérer afin de s'inscrire dans ce dispositif.

Accord du conseil.

### **CONVENTION SDEI**

Il a été budgété une enveloppe de 15.000 € pour les travaux sur l'éclairage public en 2016 ; essentiellement des armoires de commande, du recablage...au carrefour de la boulangerie et rue Montplaisir.

Ayant demandé l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du SDEI, il convient de signer avec le syndicat une convention pour adhérer au service.

Accord du conseil.

### **TRAVAUX RESEAUX EAUX PLUVIALES SANGUILLES**

Trois entreprises ont été sollicitées pour la création d'un collecteur d'eaux pluviales sur la RD 102 en traversée du village de Sanguilles. (1<sup>ère</sup> tranche de l'opération)

La commission d'ouverture des plis qui s'est réunie ce même jour, propose de retenir la l'entreprise la mieux disante. (SETEC)

Accord du conseil pour entériner la décision de la commission.

### **LOGEMENT COMMUNAL**

Suite au départ de l'actuel locataire du logement communal au 2 bis rue Sully à compter du 02/07/2016, une vacance a été diffusée.

Un nouveau bail sera signé à compter du 09/07/2016.

### **REGLEMENT CANTINE-GARDERIE**

Il est décidé de revoir le règlement de la cantine-garderie.

Les points modifiés sont :

- Retrait de la notion d'âge pour les accès aux services de cantine et garderie : les enfants seront automatiquement acceptés dès leur entrée en PS, les TPS seront eux refusés même s'ils ont 3 ans dans l'année scolaire.
- Paiement d'une participation de 0,50 € par repas pour les enfants qui apportent leur déjeuner ;
- Examen de la situation des impayés antérieurs avant toute nouvelle inscription.

Le nouveau règlement applicable à compter de la rentrée scolaire 2016-2017 sera envoyé avec les inscriptions aux parents fin juillet/début août avec un retour à la mairie pour le 22/08.

Acceptation du nouveau règlement.

### **INSTALLATION CLASSEE**

Suite au dossier déposé par la SAS CDA 36 pour la création d'une installation de stockage, de dépollution et de démantèlement de véhicules hors d'usage sur le territoire de la commune de Diors, le conseil émet un avis favorable conformément aux dispositions de l'article du Code de l'environnement.

### **QUESTIONS DIVERSES ET INFOS**

- Nouveaux travaux décidés : remplacement de 3 portes de la salle des fêtes et remplacement de translucide sur le gymnase.
- La finale du tournoi de tennis a lieu dimanche 03/07 après-midi, le conseil municipal y est invité.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité Mme la Député et Messieurs les Sénateurs pour une aide financière pour le rachat du cabinet médical. Au jour d'aujourd'hui Mme Bruneau a demandé un dossier plus complet et M. Pinton a répondu qu'il ne pouvait octroyer une aide qu'en 2017 mais à la condition que l'opération ne soit pas débutée avant.
- Madame Simon demande s'il serait possible de mettre l'éclairage public sur le stade du haut le jour de la veillée au centre de loisirs ainsi que de tondre une partie du stade. Elle précisera la date exacte ultérieurement. Pris en compte de sa demande.
- Concernant les travaux de réhabilitation du stade du haut, M. Prime est toujours en attente de l'estimation.

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 21H.25.